Revue des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X

Volume 3, Numéro 2, Tome 2, Mars 2025

Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société

revue.akiri-uao.org

REVUE AKIRI
Revue des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

DOI: https://dx.doi.org/10.4314/akiri

Site web: https://revue.akiri-uao.org/

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

UAO
Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue ***AKIRI***, consultez les bases de données ci-dessous :

auréHAL accès aux données de référence de HAL

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

Mir@bel (RE)CUEILLIR LES SAVOIRS

https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

Scientific Journal Impact Factor

http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

ORCID

https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

Academic Resource Index ResearchBib

https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814

AJOL AFRICAN JOURNALS ONLINE

https://www.ajol.info/index.php/akiri

IPIndexing Indexing Portal

https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

DRJI

https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086

SJIF 2024 : 5.214

REVUE ELECTRONIQUE

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations
E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)
I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob
Directeur de publication : MAMADOU Bamba
Rédacteur en chef : KONE Kiyali
Chargéde diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert
Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,
ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly
SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix HouphouëtBoigny
BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Contacts

Site web: **https://revue.akiri-uao.org/**
E-mail : revueakiri@gmail.com
Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

Mir@bel : https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

Sjifactor: http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

ORCID: https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

AJOL: https://www.ajol.info/index.php/akiri

IPIndexing: https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

DRJI: https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « ***AKIRI*** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue ***AKIRI*** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :
Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («…. »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de …

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
  Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
  Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^{e} siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
  Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

54. A Postmodern Gaze at Cultural Practices in Ngugi's The Black Hermit
Yélian Constant AGUESSY, Panaewazibiou DADJA-TIOU & N'kpé Pascal N'TCHA..... **845-867**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.54

Espagnol

55. Beneficios de los huertos escolares para los educandos con discapacidad intelectual en Cuba
Xiomara SÁNCHEZ VALDÉS, Sonia ALVAREZ PINEDA & Ahmadou MAÏGA..... **868-883**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.55

Lettres Modernes

56. Professeur Sê-Thou et les putschistes : panorama sur les coups d'État africains
Yaoua Bio ADJOUMANI..... **884-894**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.56

57. Analyse sémantico-syntaxique du logo de la SN Citec
Issouf BEREMWIDOUGOU..... **895-911**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.57

58. Le soi dans l'œuvre d'Aimé-Noël NGWA-NGUEMA
Clément MOUPOUMBOU..... **912-923**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.58

COMMNUNICATION, SCIENCES DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

59. Publicité des marques automobiles en Côte d'Ivoire sur Facebook en période de rentrée scolaire 2024-2025
Ouliaouli Francine Christelle SANNE TIA..... **924-940**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.59

60. Politiques linguistiques de la troisième république dans le système éducatif au Burkina Faso
Koudtanga Christine OUÉDRAOGO..... **941-951**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.60

61. Tribulations identitaires et marketing social en Côte d'Ivoire : vers une politique linguistique pluraliste
Koffi Angelin KONAN & Tano Kouakou Frédéric MORIFIE..... **952-965**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.61

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

62. Dynamique de l'occupation du sol de 1990 à 2020 dans le département de Keur Massar (Dakar, Sénégal)
René Ndimag DIOUF, Daouda Bécaye NDIAYE, Honoré DACOSTA & Ansoumana BODIAN……. **966-979**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.62

63. Histoire de l'adoption des noms baoulé-assabou par les Sénoufo-tagbana (première moitié du XVIIIe siècle-1899)
Yalamoussa COULIBALY & Wayarga COULIBALY…….. **980-995**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.63

64. Aphrodite dans l'espace cultuel de la Cyrénaïque pendant l'Antiquité
Bara GUÈYE & Sana BALDÉ…….. **996-1012**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.64

65. Les cantines scolaires ivoiriennes à l'ère des programmes intégrés de pérennisation de 1998 à nos jours
Méa Innocent BROU …….. **1013-1028**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.65

66. Les relations entre Félix Houphouët-Boigny et Péléforo Gbon-Coulibaly, de 1944 à 1962
Sidjè Françoise Edwige DJIGBE & Niboténé Olivier SORO…… **1029-1040**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.66

67. La situation financière des planteurs en Côte d'Ivoire pendant la période coloniale de 1880 à 1960
DJE Yao Lopez ……... **1041-1054**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.67

68. La dissolution de la SODEFEL et le déclin de la filière maraichère à Ferkessédougou : dynamiques et ruptures (1991-2002)
Dégnimani YEO & Jean-Jacques SERI……..... **1055-1068**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.68

69. Rumeurs et sermons au bas moyen âge : l'exemple des sermons de 1405 a la cour royale en France
Kouassy Adoum Elie Sam-Francis N'da……..... **1069-1084**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.69

Géographie

70. Grossesse précoce et insertion de la jeune fille dans le département d'Adzopé (Côte d'Ivoire)
Adou Jean Marc Le Thoi ADJI, Guy Matthieu Ettien AFFORO, One Enoc GUEDE, Dadja Zénobe ETTIEN & Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS…… **1085-1102**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.70

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

71. Orpaillage et le facteur foncier dans la commune rurale de Fourou, Cercle de Kadiolo
Adama Dembélé, Mamadi Djiré, Boubacar Ousmane TOURE & Harouna Bagayoko **1103-1118**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.71

72. Eaux usées domestiques et risques sanitaires au quartier Madou Sawa dans la ville de Soubré (Sud-ouest Côte d'Ivoire)
DRISSA Traoré **1119-1136**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.72

73. Transport fluviomaritime à Ziguinchor (Sénégal) : un levier de désenclavement et de développement socioéconomique
Abdourahmane Mbade SENE & Adama FAYE..... **1137-1156**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.73

74. Gestion des eaux usées et nuisances sanitaires au quartier Marcoussis à Ouagadougou (Burkina Faso)
Rihanata NANA, Mariam Myriam ZONGO DAMA & Yélézouomin Stéphane Corentin SOMÉ..... **1157-1172**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.74

75. Les entraves au développement de la ville secondaire de Napié (région du Poro-Côte d'Ivoire)
Monhmon Adjaratou KONÉ, Kra Serge Vincent KOUADIO, N'Taho Élisabeth Juana GRIS & Anoh Blaise KACOU..... **1173-1186**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.75

76. Impacts socioéconomiques et environnementaux de la construction autoroutière Anani-Port-Bouet à Moossou, Grand-Bassam (Côte d'Ivoire)
KOFFI Edoukou, YOHOU Kouteme Flore Elvire épouse ASSALE & MOUSSA Diakité..... **1187-1205**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.76

77. Transmission intergénérationnelle de l'entrepreneuriat dans le secteur informel au Burkina Faso
Moussa Bougma & Tebkieta Alexandra Tapsoba..... **1206-1221**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.77

78. Problématique de la migration et des phénomènes de radicalisation et d'extrémisme violent
Yacinthe Vidéou AGBADJAGAN & Yvette ONIBON DOUBOGAN..... **1222-1243**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.78

79. Etude de la concentration du monoxyde de carbone et du dioxyde d'azote au niveau de la commune de Diass à partir des données du satellite sentinel-5 precursor
Saliou Mbacké FAYE & Mamadou FAYE..... **1244-1254**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.79

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Philosophie

80. Les répercussions sociales de la révolution médicale chez Claude Bernard
TRA BI IRIÉ BERTRAND..... **1255-1268**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.80

81. De l'écophilosophie à l'écocitoyenneté : ceinture verte et développement communautaire
Bassa Jean-Marie KOMENAN..... **1269-1287**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.81

82. Leadership africain et développement durable
Berté YAYA..... **1288-1306**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.82

83. Éducation à la citoyenneté et cohésion sociale
Boureima SANA..... **1307-1320**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.83

84. Bioéthique et gouvernance climatique en Afrique
Kouassi Hermann SIALLOU..... **1321-1341**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.84

85. Penser et Panser la crise de l'emploi avec Joseph Ki-Zerbo
Yéo Tamagadènin Sarah..... **1342-1354**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.85

86. Santé connectée et problématique de la confidentialité des données de santé en Afrique
Zoukou Sabine SEKIA & Kouadio Victorien EKPO..... **1355-1368**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.86

Anthropologie et sociologie

87. Pratiques thérapeutiques et Perception sociale des Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) en milieu rural : cas de la localité de Kamidja (Centre Ouest Ivoirien)
Modeste Konan Bah GNAMIEN..... **1369-1380**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.87

88. Des usages sociaux du corps : le cas du « bizzi » en Côte d'Ivoire
N'DA Roseline Gbocho **1381-1392**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.88

89. Médias sociaux et stratégies de mobilisation dans la crise politico-sociale à Bamako
Amidou SOGODOGO & Soumaïla OULALE..... **1393-1409**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.89

90. Mobilités sous contraintes, perceptions sociales et stratégies de réappropriation des espaces déguerpis à Abidjan
MEITE Youssouf & Sylvestre TCHAN BI..... **1410-1427**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.90

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

91. Système de communication du centre transtufion sanguine et pratique du don de sang à Bouaké
Adjoua Rachelle KOUADIO…….. **1428-1441**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.91

92. Les enfants de la rue à Lomé (Togo) : Parcours et réalités quotidiennes
Ablavi Esseyram GOGOLI……. **1442-1457**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.92

93. Les politiques publiques d'autonomisation des paysans de Kovie au Togo à l'épreuve de logiques des acteurs
Solenko GNENDA ……. **1458-1472**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.93

94. La transformation du maïs comme levier de développement local : un modèle d'autonomisation et d'inclusion sociale des femmes et jeunes dans le département du Plateau au Bénin
Missimahou Daniel NOUKPOZOUNKOU &
Emilia Mawugnon AZALOU TINGBE…….. **1473-1497**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.94

95. Réseaux téléphoniques mobiles et vulnérabilité des consommateurs MTN / Orange Cameroun: analyse sociologique du phénomène d'arnaques
Paulette Mappi Dzukou……..... **1498-1516**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.95

96. Croyances sociales et détournement des ouvrages de drainage des eaux pluviales à Bouaké (Côte d'Ivoire)
Bê Gbon Moussa COULIBALY & Claude Koré BALLY…….. **1517-1532**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.96

97. Les automobilistes et la Circulation au Cameroun : violence et agression routière
Placide AKOA OWONA……..... **1533-1552**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.97

98. Acteur stratégique et agir stratégique dans des actions décoloniales du M.P.S.R.
Patoin-Samba Juste Honoré OUÉDRAOGO…….. **1553-1571**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.98

99. La famille contemporaine à l'épreuve de la criminalité juvénile à Allada
SOKOU Donatien…….. **1572-1583**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.99

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Science de l'éducation

100. Comparaisons entre la fiche pédagogique du français langue seconde et le français langue étrangère. Importances, difficultés et perspectives du français langue seconde
Sanodji Yonbel Abiathar &Djimrabei Mbaindo ……..... **1584-1595**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.100

101.Accompagnement psychopédagogique des homosexuels dans les institutions éducatives en République du Bénin
CHOGOLOU ODOUWO Guillaume Abiodoun …… **1596-1610**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.101

102.Rapport à la contraception et grossesse en cours de scolarité chez les filles au Collège Moderne de Languibonou (Côte d'Ivoire)
Amani Maxime YAO…….. **1611-1621**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.102

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE AKIRI
Revue des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

La situation financière des planteurs en Côte d'Ivoire pendant la période coloniale de 1880 à 1960

DJE Yao Lopez
Enseignant chercheur, Département d'Histoire,
Université Alassane Ouattara, (Bouaké -Côte d'Ivoire)
Email : chercheurdje@gmail.com

Date de soumission : 15-02-2025
Date de publication : 31-03-2025
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.67

Résumé

Cet article analyse l'économie coloniale en Côte d'Ivoire de 1880 à 1960. L'histoire économique de la Côte d'Ivoire coloniale est basée sur l'économie de traite. En 1880, les premières plantations de café et de cacao sont mises en place par Arthur Verdier dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Dès lors, Européens et Africains se jettent dans la création des plantations dans toute la colonie de Côte de d'Ivoire. La création des plantations qui fut au départ une joie pour les deux groupes de planteurs se transforme par la suite en un cauchemar. En effet, dans la même colonie, les conditions de travail et les prix des produits diffèrent les uns des autres. Les Européens furent les privilégiés de l'administration tandis que les planteurs africains vivent une injustice dans la colonie. Ces mesures discriminatoires et ces injustices poussent les planteurs africains à créer des associations telles que le Syndicat Agricole Africain (SAA) pour l'amélioration des conditions de leurs conditions de vie. Grâce à ces associations qui se transforment plutard en partis politiques, les Africains deviennent maîtres de la production caféière et cacaoyère de la colonie de Côte d'Ivoire.

Mots clés : Situation financière, planteurs, Côte d'Ivoire, période coloniale.

The financial situation of planters in Ivory Coast during the colonial period from 1893 to 1960

Abstract

This article analyzes the colonial economy in Ivory Coast from 1880 to 1960. The economic history of colonial Ivory Coast was based on the slave trade economy. In 1880, the first coffee and cocoa plantations were established by Arthur Verdier in the South-East of Ivory Coast. From then on, Europeans and Africans threw themselves into creating plantations throughout the colony of Ivory Coast. The creation of plantations, which was initially a joy for both groups of planters, later turned into a nightmare. Indeed, in the same colony, working conditions and product prices differ from each other. The Europeans were the privileged ones in the administration while the African planters experienced injustice in the colony. These discriminatory measures and injustices push African planters to create associations such as the African Agricultural Union (SAA) to improve their living conditions. Thanks to these associations which later transformed into political parties, Africans became masters of coffee and cocoa production in the colony of Ivory Coast

Keywords: Financial situation, planters, Ivory Coast, colonial period

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Introduction

La Côte d'ivoire, considérée comme l'un des pays les plus prospères de l'Afrique de l'Ouest, s'impose à la conscience du monde à travers son agriculture basée sur le binôme café-cacao. Cette agriculture est le pilier du développement économique de la nation ivoirienne. C'est la première activité économique par l'importance des travailleurs et par son rôle dominant dans le développement économique et social du pays. Pendant plusieurs décennies, le territoire ivoirien accueille des ressortissants des pays voisins comme travailleurs dans les plantations aux côtés des planteurs ivoiriens. Ces planteurs ont été indispensables dans la construction de la Côte d'Ivoire coloniale et postcoloniale. Cependant, la situation financière de ces planteurs africains voire ivoiriens est presqu'inconnue. Or, tous les peuples ivoiriens ont une longue tradition agricole. Dès lors, quelle est la situation financière des planteurs africains en Côte d'Ivoire de 1880 à 1970 ? Pour comprendre la situation des planteurs africains, il y a eu recours des archives et ouvrages scientifiques. Le recoupement de ces informations recueillies a permis de structurer l'étude en trois étapes : les facteurs de discrimination et d'injustice à l'égard des planteurs ivoiriens et l'initiation des révoltes et des revendications des planteurs dans la colonie de la Côte d'Ivoire et l'impact de la situation financière.

1. Les facteurs de discrimination et d'injustice à l'égard des planteurs africains

La politique agricole de la France dans la colonie de Côte d'Ivoire a provoqué des injustices et des discriminations dont les facteurs externes et internes.

1.1. L'arrivée des Français en Côte d'Ivoire, un facteur déterminant dans la gestion du foncier ivoirien

Après la conférence de Berlin, les puissances européennes se ruent sur le continent africain pour le balkaniser. La France se dirige donc en Afrique précisément à l'Ouest. Elle arrive en Côte d'Ivoire. La métropole française, une fois sur le territoire ivoirien met en place une politique d'envergure. Elle a porté sur des stratégies de mise en valeur de la colonie ivoirienne. Pour se faire, il y a eu la signature de plusieurs traités d'amitié et de protectorat avec certains rois et chefs traditionnels.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Ainsi, les « Résidents français »[1] sortent de gouverneurs avant la lettre, mènent des actions de 1878 à 1893. Ils ont jeté les bases de la colonie par leurs actions diplomatiques et économiques, par les missions d'exploration de l'arrière-pays. Les Résidents doivent tenir la métropole au courant des évènements intéressant le commerce ou les relations avec les populations locales, transmettre les réclamations des commerçants des commerçants, servir d'intermédiaire pour le paiement des coutumes et solliciter le cas échéant l'intervention d'un bâtiment de la Marine. Mais, il n'a aucune attribution diplomatique ni consulaire (J. N. Loucou, 2016 : 45).

Binger devient le premier gouverneur et dès lors commence l'organisation du territoire et son ouverture au commerce. (C. Wondji, 2019 : 357). Les colons se lancent dans les missions. Ainsi, le 14 novembre, l'explorateur s'embarque sur un vapeur anglais pour aller aux « Béréby ». Dans ce pays, le roi Mani exerce son autorité sur plusieurs villages dont Basha, Roctown, Grand-Béréby, Tahou et San Pedro. Ce roi affirme avoir déjà traité avec la France en 1868, puis, un navire français étant venu lui reprendre le pavillon français et le traité au cours de la guerre de 1870, il passa plus tard un traité avec les Anglais. Pour le roi Mani, tous les traités n'impliquent pas abandon de souveraineté. Mani dispose d'un interprète parlant français, anglais et portugais (C. Wondji, 2019 : 353). L'un des plus célèbres parmi les administrateurs fut Louis Gustave Binger. Il traverse la savane et la forêt et le royaume de Samory Touré. Il rejoint la côte atlantique, Assinie ou Bassam. Il avait pour mission d'étudier les produits des différents pays traversés ainsi que Kong (Mémorial, 1987. T2 : 27). Cette première occupation devient donc un facteur engendrant la discrimination et l'injustice dans la colonie de Côte d'Ivoire.

Après la conquête coloniale de la Côte d'Ivoire par la France, plusieurs explorateurs et administrateurs explorent la colonie pour mieux la connaître et la mettre en valeur. Il s'agit notamment de la mise en place des cultures de rente dans la colonie de Côte d'Ivoire. Par ailleurs, bien qu'elles fussent obligatoires ou encouragées au départ par l'administration coloniale, dans la Côte d'Ivoire, les cultures de rentes furent des produits de luxe et participent aux mutations de la société ivoirienne.

[1] Deux fortes personnalités ont dominé la période des Résidents français : Arthur Verdier et Marcel Treich-Lapleine. Ils sont avec Louis Gustave Binger, les pères fondateurs de la colonie française de Côte d'Ivoire. (J. N. Loucou, 2016 : 44)

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

1.2. La mise en place des cultures de rente dans la colonie de Côte d'Ivoire

La mise en place des cultures de rente est une idée de la métropole. En effet, la mise en valeur du territoire conquis devait commencer par une occupation rationnelle du sol par le pays colonisateur que par les populations ivoiriennes. Cette exploitation des ressources financières aux populations pour garantir un pouvoir d'achat capable de favoriser à la fois le commerce et l'industrialisation ». (J.A. Kobi, 2007 : 217). Les Français donc créent de grandes plantations de café et de cacao. En dehors de leur caractère financier, les plantations sont créées pour alimenter les industries européennes. En 1899, le café couvre environ 180 hectares. Ce sont des plantations essentiellement européennes. Les paysans africains étaient rares. Ils étaient situés dans les vallées du Cavally et du Tabou où sont attestés des caféiers sauvages cultivés au milieu des champs de manioc ou de riz et d'igname des Kroumen. (Mémorial, 1987, T2 : 56).

En fait, la mise en valeur des terres conquises commence par une occupation rationnelle du sol, aussi bien par les colons blancs que par les indigènes. Cette exploitation devait procurer des ressources financières aux populations et leur garantir un pouvoir d'achat capable de favoriser à la fois le commerce et l'industrialisation. À l'initiative du colonat, des exploitations agricoles se sont développées dans la zone forestière de la Côte d'Ivoire. Depuis la création des plantations de Verdier à Assinie, dès le début du 19e siècle, la culture du binôme café-cacao enrichit les planteurs où se sont développées de vastes plantations, donnant ainsi l'image d'une nouvelle colonisation avec des caractères particuliers (J. A. Kobi, 2007 : 217). En effet, dans le domaine agricole, Arthur Verdier obtint le 7 avril 1880 par un accord avec le roi du Sanwi Amon N'douffou, des terres de cultures à Elima en bordure de la lagune Aby. Il édifia sur ces terres une école primaire et surtout une grande plantation agricole de caféier d'une superficie de 100 hectares. (J. N. Loucou, 2016 : 46). Pendant la période coloniale, la métropole élargit la mise en valeur des terres coloniales ivoiriennes dans les quatre coins de la colonie de Côte d'Ivoire.

Dès avant la Première Guerre mondiale, les autorités coloniales, limitant pour l'heure leur projet de mise en valeur à la région du Sud-Est, avaient tenté d'introduire le cacao auprès des populations locales. Elles échouèrent alors même qu'elles prétendaient utiliser la contrainte en imposant l'exploitation de cette culture sur des champs collectifs. Une bonne dizaine d'années plus tard, tout change. La cacaoculture se répand dans tout le Sud-Est, et sous la forme, très éloignée du schéma initial, d'exploitations individuelles. (J. P. DOZON, 1990 :144). Par ailleurs, les plantations de café

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

et de cacao se sont rapidement développées au sud du pays, également dans les régions favorables à leur croissance. La main-d'œuvre à ces cultures était composée de travailleurs africains recrutés par des systèmes de travail forcé. Les conditions de travail étaient difficiles et le plus souvent non rémunérés. Les paysans locaux habitués aux cultures de subsistance sont contraints de se tourner vers les cultures pérennes au détriment de ces cultures vivrières. Cependant, ils faisaient face aux injustices et discriminations au niveau des prix de vente des produits entre eux et les Européens.

2. La situation financière des planteurs africains

La participation des planteurs à l'économie de plantation et à la réalisation des infrastructures a contribué au développement des plantations favorisant le développement économique de la colonie. Ce progrès économique n'était pas bénéfique pour bon nombre de planteurs d'autant plus que les produits des planteurs européens n'ont pas le même prix que ceux des planteurs africains alors que ces derniers sont sur le même territoire.

2.1. Les planteurs africains victimes des abus de la colonisation

En 1920, la politique de mise en valeur par Albert Sarraut n'était pas totalement réalisée comme le laissait entrevoir les déclarations de la conférence de Brazzaville de 1944, de participer au développement du potentiel de production et à l'enrichissement des Territoires d'Outre-Mer. Ainsi, dans la colonie de Côte d'Ivoire, l'on assiste à un développement prodigieux de l'économie de plantation. Le développement agricole a été après la seconde guerre mondiale une activité bien organisée. L'agriculture dans la colonie de Côte d'Ivoire a bénéficié d'une politique d'encadrement conséquente. Cependant, les planteurs africains vont délaisser leurs différentes plantations à cause des mesures discriminatoires. (N. Sidibé, 2023 : 460). Le délaissement de nombreuses plantations par les Africains en raison des frustrations et la nécessité d'une relance urgente de l'économie française par la reprise des industrielles, notamment les industries chocolatières ont poussé l'administration française à intensifier la production du cacao dans la colonie de Côte d'Ivoire. (N. Sidibé, 2023 : 460).

Les planteurs africains ont été victimes d'abus et de mesures discriminatoires. En effet**,** les distributions de semence agricoles étaient réservées à ces plantations encadrées, aux auxiliaires ivoiriens de l'Administration, à quelques commerçants africains et bien sûr, aux planteurs européens. Les planteurs agni achètent eux-mêmes des cabosses en Gold Coast ou auprès de

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

planteurs européens. Des faits de plusieurs ordres permettent d'appréhender l'injustice dans le milieu agricole dans la Côte d'Ivoire coloniale : l'expropriation des terres aux Africains, les Européens bénéficient de la complicité de l'administration dans la recherche des travailleurs. La mise en valeur des plantations avait donné lieu à une véritable recherche de main-d'œuvre avec l'aide de l'administration locale. (N. Sidibé, 2023 : 460).

Les planteurs ivoiriens vivaient dans des conditions misérables et difficiles. Joseph Kobi souligne à ce titre qu'avec le besoin croissant de la main-d'œuvre, les Africains furent contraints d'abandonner leurs plantations. Pire, le planteur africain fut obligé de laisser son exploitation agricole pour travailler comme requis avec sa femme et ses enfants dans la plantation de son collègue européen. (J. Kobi, 2007 : 132).

Le planteur africain, après avoir été convaincu ou forcé de produire sur ses terres du café et du cacao, est obligé maintenant de les abandonner pour travailler sur celles des colons européens. Or en 1939, les planteurs africains produisent environ 95% du cacao et 75% du café récoltés. Ce sont les plus gros producteurs. (ANONYME ,1984 :112).

Par ailleurs, Hubert Fréchou donne plus de détail sur les conditions des planteurs ivoiriens dans la colonie. Il affirme que jusqu'à la dernière guerre, les planteurs européens avaient été aidés et encouragés par l'administration de préférence aux planteurs africains, voire aux dépens de ces derniers. Ainsi, dès le début, un intérêt particulier avait été officiellement porté au développement des plantations européennes par les services administratifs. Des prestations étaient recrutées pour des travaux d'intérêt général (routes,) et mis en réalité, gratuitement à la disposition des planteurs européens. Ces derniers bénéficiaient grandement des conditions d'emploi de main d'œuvre très avantageuses pour eux et leurs besoins étaient toujours satisfaits par priorité. Leur opinion avait un grand poids auprès des autorités et à tous les points de vue, ils jouissaient d'un régime de faveur, qui devint systématique. (H. FRECHOU, 1956 :186). Les planteurs africains avaient également un statut de sujets et non de citoyen, passibles de réquisitions, de l'indigénat, des tribunaux répressifs indigénat. (F.G.MEL : 2003, 220). L'auteur affirme également qu'ils pouvaient mêmes être réquisitionnés eux et leur famille, femme et enfants au profit des planteurs européens. Cela les obligeait à abandonner l'entretien de leurs plantations. Pendant ce temps un agent du service de l'agriculture passait et leur dressait un procès-verbal pour mauvais entretien de leurs plantations.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Le coût du procès-verbal s'ajoutait à la perte d'une bonne partie de la récolte. (F.G.MEL,2003 : p.220).

Les systèmes de travail mis en place par la métropole tels que le travail forcé et les contrats ont un impact sur la productivité des plantations. Les planteurs africains même s'ils possédaient des terres étaient souvent sous pression pour atteindre les quotas imposés par les autorités coloniales. Ce travail obligatoire, limitait les capacités de productions et également freinait les bénéfices et les investissements de leurs exploitations agricoles. L'on notera également une autre injustice faite aux planteurs africains au niveau des prix des productions.

2.2. Les planteurs africains victimes de pratiques commerciales inquiétantes

La période coloniale a établi un cadre économique très déséquilibré ente les planteurs africains et ceux de la métropole. Les Européens sont soutenus par des structures coloniales, contrôlaient les ressources, le marché, tandis que les planteurs africains subissent l'exploitation et de nombreuses restrictions. Cette situation a eu des répercussions à long terme sur l'économie des pays africains. Les lois coloniales instituaient des barrières économiques qui empêchaient les planteurs africains d'accéder aux mêmes ressources financières que leurs homologues européens. Ils faisaient face à des discriminations dans les crédits, les marchés et même dans l'accès à l'éducation, limitant leurs capacités à développement des exploitations complétives alors qu'ils étaient les plus gros producteurs. Cependant, ils n'ont pas le droit de vendre leur production directement aux maisons de commerce. Pire, des intermédiaires véreux leur achètent leur cacao à moitié prix. De plus, ils ne bénéficient pas de la main d'œuvre fournie par l'administration coloniale ni aucune des facilités et avantages accordés alors aux planteurs européens. Au contraire, ils sont taxés, imposés, tout leur est vendu plus cher. (ANONYME, 1984 :112).

Ainsi, les maisons de commerce refusent d'acheter les productions des planteurs africains. Vu la situation, Gabriel d'Arbroissier, dans une lettre adressée au Secrétaire d'État à la France d'Outre-Mer, le Gouvernement Général de l'AOF présente la situation des planteurs ivoiriens à Dimbokro. Il confirme que la situation des producteurs de Cacao de la Côte d'Ivoire et particulièrement ceux de la région de Dimbokro est alarmante. Car ils ont encore près de 10.000 tonnes de produits non

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

commercialisés[2]. Cette situation résulte de l'arrêt de tout achat par les maisons de commerce locales malgré les assurances les plus formelles données à nos producteurs par la métropole, créée des plus critique et risque des répercutions très graves au niveau politique[3].

Les inégalités financières entre planteurs africains et européens pendant la période coloniale illustrent les vastes disparités de pouvoir et richesse qui ont façonné les continents africains. En dehors des injustices sociales liées à l'écart de traitement entre planteurs européens et africains, la métropole continue de mettre une distance entre les planteurs africains et les planteurs européens. Cette fois, cette injustice se situe au niveau des finances. En effet, au sein de la Chambre d'Agriculture, les Africains restent toujours victimes des mesures discriminatoires, joseph Ki-Zerbo affirme qu'à propos de la prime d'entretien allouée par le gouvernement aux planteurs, les Européens décident qu'elle ne sera accordée qu'aux planteurs ayant au moins 25 hectares de plantations d'un seul tenant, ce qui élimine d'office les planteurs africains. (J. Ki-Zerbo, 1978 : 505). Souvent, le kilo de cacao est payé à 4,5 francs aux planteurs européens et 2,60 francs aux planteurs africains, lesquels perçoivent moins de la moitié de ce prix après déduction des frais de transport. (J. Kobi, 2007 : 133). Contre 3,50 francs que paient leurs homologues européens par jour et par travailleur, les planteurs africains offrent 20 francs. Ce qui constitue un manque à gagner énorme pour les planteurs africains, quand on se réfère à la mévente de leurs produits. (J. Kobi, 2007 : 133).

La situation des planteurs devient alarmante d'autant plus que certains d'entre eux sont obligés de quitter leurs plantations pour travailler dans les plantations qui ne leurs appartiennent pas. C'est ainsi qu'un planteur moyen était obligé de quitter sa plantation pour aller travailler à Oumé chez son collègue métropolitain, à 630 francs par an, et il était tenu de lui fournir des vivres. Comme il ne pouvait être à la fois sur sa plantation et sur la plantation du métropolitain, il achetait du riz à 15 francs le kilo et le cédait à 2,50 francs tarif administratif. (J. Kobi, 200 : 132). La situation sociale misérable des planteurs africains est liée à leur maigre situation financière. Elle a eu un

[2] Lettre de M. Gabriel d'Arboussier, Vice-Président de l'Assemblée de l'Union Française à M. la Présidente, datée du 4 mai 1949 relative à l'achat et à la commercialisation du Cacao, Fondation Félix Houphouët Boigny, (Côte 5D-108), 5 p.

[3] Gouvernement Général de l'AOF, 1949, lettre de M. Gabriel d'Arboussier, à M. le Secrétaire d'État à la France d'Outre-Mer datée du 28,30 avril 1949, relatives à la situation des producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire et particulièrement ceux de la région de Dimbokro, côte 5D-031, 4 p.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

impact négatif sur le rendement de leur plantation. Les plantations autochtones eurent des rendements médiocres faute d'entretien car leurs responsables étaient frappés d'amende par les équipes phytosanitaires (J. Kobi, 2007 : 132). Les conditions financières difficiles des planteurs africains auront un impact sur la stabilité sociale et politique dans la colonie de Côte d'Ivoire.

3. L'impact de la situation financière des africain sur la stabilité socio-politique dans la colonie de Côte d'Ivoire

La politique coloniale de la France devient nuisible pour les populations africaines. Pour réparer injustices économiques et financières, les Africains s'organisent pour lutter contre cette discrimination dans l'objectif d'avoir les mêmes chances que les planteurs européens dans l'exploitation agricole dans la colonie de Côte d'Ivoire. Sur place, ils créent des syndicats et des groupes de revendications.

3.1. La création des associations de luttes pour l'amélioration des conditions de vie des planteurs africains

Depuis le premier quart du XXe siècle, les associations des populations de la colonie de Côte d'Ivoire se multiplient à partir de 1937 du fait de l'application du décret du 11 mars de cette même année. Elles concernent d'abord les assimilés, les Africains non Ivoiriens et quelques Ivoiriens. Ainsi, sont créés successivement l'Union sénégalaise de Grand-Bassam et la Société amicale libano syrienne de Grand-Bassam en 1924, le ''Réconfort Amical d'Anoumabo'' et la Société Amicale de la Jeunesse d'Adjamé (S.A.J.A) en 1931 (L. A. Dea, D. F. Soro, 2022 : 4). La création de ces associations montre un net clivage entre les Blancs et les Noirs. Ces associations, typiquement européennes n'admettaient en leur sein aucun Africain, même citoyen français d'origine sénégalaise (A. Tirefort, 1989 : 274).

Cependant, en 1937, bien avant le Syndicat Agricole Africain (SAA), l'on assiste à la naissance de l'Association de Défense des intérêts des Autochtones de la Cote d'Ivoire (A.D.I.A.C.I.) qui donnera naissance à la (Mutualité bété). D'autres associations d'entraide et de solidarité ethnique, telle l'Union fraternelle de la jeunesse attié et Ébrié originaire du cercle des lagunes (créée en 1937), la Société Amicale de bienfaisance de la Jeunesse Abbey à Abidjan (1937), la Société des jeunes Bété d'Agboville (1938) et l'UFOCI (Union fraternelle des originaires de Côte d'Ivoire, créée en 1939) naissent avec pour principal leitmotiv, la défense de la cause des « Côte d'Ivoiriens

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

», comme l'on disait à l'époque (L. A. Dea, D. F. Soro, 2022 : 3). L'injustice coloniale fut un traumatisme pour les populations africaines. Face à cette injustice et à ces mesures discriminatoires, les élites africaines s'organisent et créent des syndicats. Ces élites donc engagent des luttes pour la réparation des injustices à travers les associations syndicales dont la principale est le Syndicat Agricole Africain (SAA) en 1944.

Ce syndicat encore dénommé Syndicat des planteurs africains au départ, est le plus important et reconnu. Les pères fondateurs sont Félix Houphouët, Jacques Anoma, Fulgence Brou, Kouamé N'Guessan, Amadou Lamine Touré … (J. N. Loucou, 2016 : 261). Les colons pratiquaient le travail forcé, expropriaient les terres les plus fertiles aux planteurs africains, la mévente du cacao, les deux prix différents pour des produits de même qualité, l'abandon des plantations par les planteurs africains, la suppression brutale des manœuvres recrutés aux seuls planteurs africains, la quasi impossibilité d'embauchage de manœuvres volontaires et l'exemption des planteurs africains possédant d'au moins deux hectares de café ou trois hectares de cacao. (F.H. BOIGNY, 2016 : 13). Pour faire face à cette injustice, Houphouët et ses amis prennent en mains la situation financière et économique calamiteuse des planteurs de la colonie de Côte d'Ivoire. Ainsi, Félix Houphouët Boigny affirme que le Syndicat Agricole Africain (SAA) est le fruit d'une cruelle déception. Ils s'engagent donc dans des revendications pour abolir dans un premier temps le travail forcé et l'interdire par la suite. Ainsi, le travail forcé se trouva aboli. (F.H. BOIGNY, 2016 : 13). Cette loi sur la suppression du travail forcé alors promulguée sous le N°46-645 du 11 avril 1946 et pris le nom de la loi Félix Houphouët Boigny. Le travail forcé ou obligatoire est donc aboli dans les territoires d'Outre-Mer. (J. Kobi ; 2007 : 159). Quant aux injustices financières et économiques, le Syndicat Agricole Africain (SAA) s'y engagea également pour la réparation de cette injustice. À cet effet, le gouverneur André Latrille souligne qu'heureusement pour les Africains, le Syndicat Agricole Africain est là et a pu sauver la situation. (Fraternité Hebdo, 1946 : 6). Ce fut alors une victoire pour les Africains qui ont évité le pourrissement de leurs produits dans les postes de brousse faute des moyens d'évacuation. (J. Kobi, 2007 : 142).

Le syndicat qui comptait à sa création 1600 adhérents atteignait rapidement le chiffre de 20000 membres, soit la quasi-totalité des planteurs possédant deux hectares de caféière et trois hectares de cacaoyères. (J. N. Loucou, 2016 : 261). Les ouvriers et les paysans mènent également des luttes. Les luttes ouvrières les plus notables furent la grève des cheminots et la grève générale pour le

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

code du travail. Pour appuyer leur protestation, les cheminots africains décidèrent d'un arrêt de travail le 19 avril 1947. (J. N. Loucou, 2016 : 271). Ces revendications eurent un impact sur le développement économique de la colonie de Côte d'Ivoire.

3.2. L'impact des révoltes et des revendications des planteurs africains pendant la période coloniale

La participation des associations et du Syndicat Agricole Africain (SAA) pour l'amélioration des conditions de vie des planteurs et de toutes les populations dans la colonie de Côte d'Ivoire eut un impact. En effet, Le mouvement associatif indigène en Côte d'Ivoire a eu pour premier impact le développement d'un sentiment nationaliste dont l'une des manifestations majeures fut le rejet souvent violent des populations d'origines étrangères. Bien que fondées souvent sur des bases ethniques, les premières associations se sont très vite transformées en instrument de défense des Africains à l'échelle de toute la colonie (L. A. Dea, D. F. Soro, 2022 : 5).

Ces associations revendiquaient la spécificité ivoirienne (…) et surtout la priorité à accorder aux "Côte d'Ivoiriens" dans l'accès aux postes de l'administration coloniale et des entreprises de négoce ». La politique d'ivoirisation des cadres de la fonction publique remonte à cette époque (R. BANEGAS, 2000 : 30). Les associations ont également été à la base de plusieurs revendications basées sur l'ivoirité. En effet, ce sont les associations qui sont à l'origine des premières violences xénophobes à l'encontre des Dahoméens en 1928. (P. Kipré, 2005 : 132).

En 1944, sous la férule de Félix Houphouët-Boigny, les membres africains du SACI quittent ce syndicat pour créer le Syndicat agricole africain (SAA) (L. A. Dea, D. F. Soro, 2022 : 5). Le Syndicat Agricole Africain (SAA) obtint d'André Latrille de vendre en bloc la production des adhérents aux grossistes, empochant ainsi les bénéfices des traitants intermédiaires. Ils purent aussi commander et recevoir le matériel d'importation. Pour le petit planteur qui venait de sortir du « corvéable à merci », c'était une promotion éclatante (J. Ki-Zerbo, 1978 : 506).

En 1944, il avait été créé le Comité d'Études Franco-Africaines (C.E.F.A.). Les éléments « les plus avancés » formèrent le groupe d'études communistes (G.E.C). Le PDCI est né de la fusion du C.E.F.A., du G.E.C., du groupe des six cercles de l'Ouest et du Syndicat Agricole Africain. Aussi, à sa naissance le PDCI était-il plus un front uni qu'un parti politique » (F. Wodié, 1969 : 825). En effet, à partir de 1951, quatre conditions essentielles sont remplies pour la naissance de la Côte

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

d'Ivoire. ces conditions sont entre autres la liberté des mers, en pactisant avec l'occupant et en adoptant les mots d'ordre collaborationnistes, le PDCI a permis la seconde pacification et a instauré un climat de politique propice à une exploitation économique de type néocolonial et la réalisation des grands travaux d'infrastructures offrent aux capitaux investis les moyens indispensables à une exploitation accrue de la colonie et la suppression du travail forcé en mettant fin au climat de terreur qui régnait dans les campagnes ivoiriennes, responsabilise les paysans et les fait participer de façon plus active et volontaire au développement de l'économie de plantation. (L. Gbagbo, 1982 : 123). Les rapports des surfaces cultivées par les Européens et celles cultivées par les Africains sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Tableau statistique des surfaces cultivées par les Européens et Africains de 1034 et 1960

Années	Surface cultivées par les Européens	Surfaces cultivées par les Européens	Superficie totale
1934	24000 ha/80%	6000 ha/20%	30000 ha
1960	15000 ha/3%	485000 ha/ 97%	500 000 ha

***Source** : L. Gbagbo, 1982 : 127*

Ce tableau statistique montre les différents espaces cultivés par les Européens et les Africains en 1934 et 1960. Il faut donc distinguer d'une part les surfaces cultivées par les Européens en 1934 et celles des Africains la même année. En 1934, les Européens avaient une surface plus vaste que celle des Africains. Soit une différence de 18000 ha. Cette différence est due aux injustices et mesures discriminatoires faites aux planteurs africains, en particulier aux Ivoiriens. Cependant, en 1960, l'inverse se produit. D'une différence de 18000 ha pour les Européens, en 1960, l'on enregistre 485000 ha contre 15000 ha pour les planteurs africains. Soit une différence de 470000 ha de superficies cultivées pour les Africains. Ce changement a été possible grâce aux luttes et aux revendications des associations et du Syndicat Agricole Africain.

Conclusion

La mise en place de l'économie coloniale en Côte d'Ivoire ne fut pas chose aisée. Initiée par l'administration coloniale, la mise en valeur de la colonie était axée sur la création des plantations de café et de cacao. Elle s'est faite par étape. En effet, dès leur arrivée, les colons ont exploré le territoire ivoirien avant d'y introduire par la suite la culture du café et cacao. La pratique de ces cultures bouleverse la société ivoirienne dans sa gestion. L'analphabétisme de la plupart des

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

planteurs africains conduit l'administration coloniale à accorder certains privilèges aux planteurs européens. Ces privilèges créent un fossé entre planteurs européens et planteurs africains.

Les planteurs africains de la colonie de Côte d'Ivoire ont donc été victimes de discriminations et d'injustices au niveau du traitement et des prix d'achat des productions. Face à ces mesures discriminatoires, les élites ivoiriennes comme Félix Houphouët Boigny, Amadou Lamine Touré, Gabriel Dadié, Kouamé N'guessan créent le Syndicat Agricole Africain (SAA) pour la réparation des injustices et des conditions de vie des planteurs africains. Le Syndicat Agricole Africain (SAA) mène une lutte conjointe avec l'ensemble des associations qui a permis aux Africains d'être mieux traités et de rehausser leurs conditions économiques, sociales et politiques dans la colonie.

Références Bibliographiques

Sources d'archives

Yamoussoukro, Archives de la Fondation Félix Houphouet Boigny, 2D-042,1948.

Yamoussoukro, Archives de la Fondation Félix Houphouët Boigny, 5D-031,1949.

Yamoussoukro, Archives de la Fondation Félix Houphouët Boigny, 5D-108,1949.

Articles de revues et périodiques

Fraternité-Hebdo, « 1946-1986 : il y a 40 ans naissait le PDCI-RDA », Abidjan, 1986, 182 p.

Ouvrages

ANONYME, *Houphouët : un combat en images 40 ans de vie publique, Côte d'Ivoire*, Société Africaine d'édition, 112 p.

BRAIBANT Patrick, 1976 « L'Administration coloniale et le profit commercial en Côte d'Ivoire pendant la crise de 1930 », *Revue française d'histoire Outremer*, tome 63, n°232-233, 3e et 4e trimestre 1976. L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938), p.555-574.

CHAUVEAU P. et IMZON J.-P., 1986, « colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cnh. ORSTOAI*, sdr. Sci. Hum., 1. XXI, n° 1, 1986, p.63-80.

DEA Lékpéa Alexis et SORO Doyakang Fousseny, 2022, « Les Associations D'entraide d'indigènes en Côte d'Ivoire Coloniale 1937-1960 », *International Journal of Scientific Research and Management (IJSRM)*, Volume10, Issue, 10 Pages, SH, p.1263-1268

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

DOZON Jean-Pierre, Invention de la Côte-d'Ivoire, Paris, SEUIL, pp. 135-164.

EKANZA Simon-Pierre, DAGRI Henriette, 1988, Mémorial de la Côte d'Ivoire, Tome 2, Belgique, Presse de GEGI, 303 p.

Félix Houphouët Boigny, 2016, *discours et messages (1945-1959), tome 1 Abidjan, Fondation Félix Houphouët Boigny*, 851p.

GBABO Laurent, 1982, *Côte d'Ivoire : économie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, Abidjan, l'Harmattan, 212 p.

GRAH Mel Frédéric, 2003, *Félix Houphouët Boigny : Biographie*, Abidjan, éditions du CERAP, 855 p.

HUBEERT Fréchou, 1956, *les plantations européennes en Côte d'Ivoire*, Mémoire de géographie, présenté le 13 février 1956, à la faculté des lettres de l'Université Montaigne de Bordeaux, 197 p.

KIPRE Pierre, 2005, « Les facteurs d'intégration économique dans l'histoire de la Côte d'Ivoire (1889-1979) », *Godo-Gogo*, n°6, Abidjan, 1981, p.19-35

KI-ZERBO, 1978, *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Hatier, 769 p.

KOBI Joseph, 2007, *Le syndicat agricole africain de Côte d'Ivoire (saaci) et les mouvements migratoires (1944-1960)*, Thèse de Doctorat unique, soutenue à L'Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 401 p.

LOUCOU Jean Noel, 2016, *La Côte d'Ivoire coloniale*, Abidjan, SEPRIM IVOIRE, 365 p.

WONDJI Christophe, 1963, « La Côte d'Ivoire occidentale. Période de pénétration pacifique (1890-1908) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 50, n°180-181, troisième et quatrième trimestres 1963. p.346-381,